



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 14 mai 2019

Tirage au sort pour la zone n° 3122 – Lens-Hénin

Le 14 mai 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 3122 – Lens-Hénin, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- Mme Jessica JOJE, rédactrice, second secrétaire ;
- M. Cyril ROLLET, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Sophie BOURLA-OHNONA, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

me (M) CR ¹ *JT*

La séance a débuté le 14 mai 2019 à 10 heures 30.

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté 28 bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- 34 demandes de création d'offices enregistrées.
- 6 demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 - 0 demandes surnuméraires ;
 - 6 demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 - 0 demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

MC (1) CR ² JT

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

MC AD CR ³
/ JT

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
3122	00051322	01/02/2019 14:00:58.611237	20
3122	00051685	01/02/2019 14:01:17.576386	28
3122	00052208	01/02/2019 14:01:46.894934	27
3122	00052253	01/02/2019 14:01:49.321682	23
3122	00052921	01/02/2019 14:02:31.103992	21
3122	00053120	01/02/2019 14:02:43.326591	25
3122	00053950	01/02/2019 14:03:43.825987	1
3122	00054836	01/02/2019 14:05:04.208662	18
3122	00055039	01/02/2019 14:05:26.003618	17
3122	00060288	01/02/2019 14:25:40.415829	4
3122	00062272	01/02/2019 14:50:48.465807	19
3122	00063535	01/02/2019 15:19:36.156955	10
3122	00064275	01/02/2019 15:37:52.353301	2
3122	00064732	01/02/2019 15:55:21.114047	9
3122	00064886	01/02/2019 16:00:59.621984	7
3122	00065893	01/02/2019 16:54:57.351382	15
3122	00068856	01/02/2019 20:04:20.684701	5
3122	00071145	01/02/2019 23:56:22.941829	8
3122	00071302	02/02/2019 00:38:29.520577	24
3122	00072621	02/02/2019 10:42:49.238547	12
3122	00072945	02/02/2019 11:32:31.297060	11

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

3122	00073202	02/02/2019 12:12:45.702595	6
3122	00073574	02/02/2019 13:09:54.888519	3
3122	00073584	02/02/2019 13:11:09.433979	14
3122	00073726	02/02/2019 13:26:15.024805	22
3122	00073884	02/02/2019 13:40:47.921539	26
3122	00073922	02/02/2019 13:43:33.982089	16
3122	00073953	02/02/2019 13:46:12.355588	13

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

meqant

La séance a été levée le 14 mai 2019 à *10* heures *10* .

*

* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

*me m CR * JJ 5*

Paris, le 14 mai 2019

Le premier secrétaire



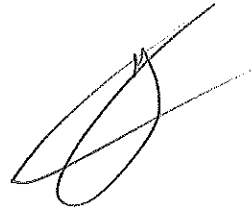
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le magistrat



Le second secrétaire



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Zone 3122 - Lens-Hénin
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 14:01:56.376986	00052360	7 mars 2019	3122
01/02/2019 14:04:38.636868	00054561	16 mars 2019	3122
01/02/2019 14:42:45.479882	00061777	27 mars 2019	3122
01/02/2019 20:50:31.882602	00069538	31 mars 2019	3122
02/02/2019 02:26:32.868830	00071478	30 mars 2019	3122
02/02/2019 12:50:39.235008	00073433	29 mars 2019	3122

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

13 MAI 2019

Zone 3122 - Lens-Hénin

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
État néant			

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



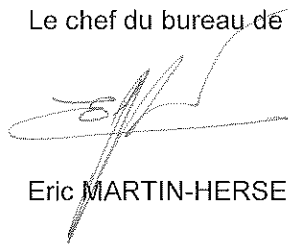
Eric MARTIN-HERSENT

13 MAI 2019

Zone 3122 - Lens-Hénin
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
État néant				

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

13 MAI 2019